

Budget 2013 : quid du BTP ?

Frédérique Vergne | 28/09/2012 | 19:02 | [Etat et collectif](#)

Présenté au Conseil des ministres, vendredi 28 septembre, le projet de loi de Finances 2013 est sans grande surprise dans la rigueur. Revue de détails des principaux portefeuilles ministériels.

Examiné vendredi 28 septembre en Conseil des ministres, puis présenté à la Commission des finances de l'Assemblée et dévoilé aux Français, le budget prévoit un effort de redressement de 40 milliards. Objectif : tenir l'engagement de la France à réduire le déficit public en 2013 à 3% du PIB contre 4,5% cette année. Déficit, dont les intérêts sont un gouffre financier qui limite les marges de manoeuvre du gouvernement pour appliquer son programme.

Pour cela, aux quelque six milliards de hausses d'impôts déjà votées en juillet et aux 2,5 milliards d'économies annoncées pour l'assurance-maladie, un effort supplémentaire de 30 milliards va être demandé : 10 milliards d'économies et 20 milliards d'impôts. Le gouvernement a voulu répartir cet effort en trois parts égales : 10 milliards de prélèvements supplémentaires sur les entreprises, 10 milliards sur les ménages et 10 milliards d'efforts sur les dépenses de l'Etat. C'est "un budget de combat pour la justice sociale, un budget de combat pour la croissance, la préparation de l'avenir", a déclaré le Premier ministre Jean-Marc Ayrault à la sortie du Conseil des ministres.

La stratégie mise en œuvre repose sur des efforts partagés entre collectivités publiques, entre ménages et entreprises, entre maîtrise de la dépense et mobilisation de recettes nouvelles. Compte tenu de la situation, Jérôme Cahuzac, ministre délégué au budget, ne s'est pas fait que des amis avec ses homologues ministres, chacun essayant au mieux de défendre son portefeuille.

Nul doute que les propositions d'amendements ne manqueront pas lors des lectures par les deux assemblées.

Revue des principales mesures.

Ministère de l'égalité des territoires et du logement

Crédit 2013 : 7,77 milliards d'euros (contre 8,20 Md€ en 2012, en baisse de 5,24%)

- Le budget devrait baisser légèrement en 2014 (7,73 milliards d'euros) et se stabiliser en 2015 (7,73 milliards d'euros), selon le budget triennal 2013-2015.

Pour connaître le détail, voir notre article, [en cliquant ici](#)

Ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie

Crédit 2013 : 7,64 milliards d'euros (contre 8 Md€ en 2012, en baisse de 4,5%)

- Le budget devrait encore baisser en 2014 (7,28 milliards d'euros) et 2015 (7,08 milliards d'euros), selon le budget triennal 2013-2015.

- La priorité est donnée au développement des énergies renouvelables, par la pérennisation du fonds chaleur de l'Ademe, dont la capacité d'intervention est maintenue sur le triennal 2013-2015.

- D'autres mesures issues de la conférence environnementale seront incluses dans une loi des finances ultérieure.

Transports :

- L'Agence de financement des infrastructures de France (AFITF) est dotée d'un financement pérenne (avec l'entrée en vigueur en juillet 2013 de l'écotaxe sur les poids-lourds et la hausse de la redevance domaniale).

- La priorité est donnée à l'entretien des réseaux existants et à l'amélioration du service, plutôt qu'au lancement de nouvelles infrastructures. Par exemple, dans le ferroviaire, l'accent est mis sur les « trains du quotidien ». Comme prévu, les projets de LGV mentionnés dans le projet de Snit seront réexaminés, dans le cadre d'une réflexion d'ensemble sur la priorisation des besoins.

- Le nouveau statut des Voies navigables de France entre en vigueur eu 1er janvier 2013 : les

quelque 4 000 agents des services de navigation de l'Etat, jusqu'alors mis à sa disposition, lui sont affectés, lui donnant ainsi la maîtrise de l'ensemble des moyens nécessaires à la réalisation de ses missions.

- Les principales dépenses fiscales dans le PLF 2013 seront le crédit d'impôt « développement durable » (650 M€) et l'exonération de taxe intérieure de consommation sur le gaz naturel des ménages et des réseaux de chaleur (253 M€).

Ministère de la Culture

Crédit 2013 : 2,43 milliards d'euros (contre 2,54 Md€ en 2012, en baisse de 4,3%).

- Le budget devrait encore baisser en 2014 (2,38 milliards d'euros) et 2015 (2,35 milliards d'euros), selon le budget triennal 2013-2015.

- Les grands projets culturels annoncés par le précédent gouvernement et non financés sont abandonnés ou, pour certains, redimensionnés ou reportés. La Maison de l'histoire de France, le Musée de la photographie à Paris sont abandonnés, tandis que la tour Médicis à Clichy-Montfermeil (Seine-Saint-Denis) et la construction d'une salle supplémentaire pour la Comédie-Française seront repensées.

- Dans le secteur du patrimoine, priorité est donnée aux monuments historiques, dont le niveau d'engagement sera maintenu et à l'achèvement, dans le calendrier prévu, des grands projets engagés : le Musée des civilisations de l'Europe et de la Méditerranée (Mucem) à Marseille, le Centre des archives nationales de Pierrefitte-sur-Seine (Seine-Saint-Denis), la Philharmonie de Paris et la rénovation du musée Picasso. Les schémas directeurs de travaux de monuments historiques emblématiques, comme le Grand Palais ou le château de Versailles, seront poursuivis.

- Dans les écoles d'enseignement supérieur en architecture, les effectifs seront renforcés et les budgets préservés.

Et aussi :

Statut de l'auto-entrepreneur : alignement du régime de cotisation sociale des auto-entrepreneurs sur celui des autres entrepreneurs individuels, vidant de fait ce dispositif d'une grande partie de sa substance. Pour le ministère de l'Emploi et du travail, qui compensait le manque à gagner pour la Sécurité sociale, cet « alignement du dispositif d'auto-entrepreneur » représentera une économie de 130 millions d'euros, précise le Projet de loi de finances pour 2013. Lancé en 2009 pour encourager la création d'entreprise, le statut d'auto-entrepreneur permet de bénéficier notamment d'un régime simplifié de calcul et de paiement des cotisations et contributions sociales obligatoires, de démarches simplifiées et d'une imposition avantageuse.

Prisons : la programmation de la construction de prisons, notamment via le recours aux partenariats publics-privés est remise en cause.

Dotations aux collectivités : les collectivités vont être mises au régime sec avec la stabilisation en 2013 à 50,5 milliards d'euros de l'enveloppe que leur verse l'Etat, puis une baisse de 750 millions d'euros en 2014 et en 2015. A cette "enveloppe normée des concours de l'Etat aux collectivités" s'ajoutent les 5,6 milliards du fonds de compensation de la TVA (FCTVA), soit le remboursement de la TVA pour les investissements réalisés par les collectivités, et les dotations liées à la réforme de la taxe professionnelle (TP). Au total, les concours financiers de l'Etat aux collectivités représenteront 59,9 milliards en 2013, 59,4 milliards en 2014 et 58,6 en 2015, selon les prévisions de la loi de programmation budgétaire.

FOCUS

Hypothèse de croissance

Le budget 2013 a été bâti sur une hypothèse de croissance de 0,8%, que Jean-Marc Ayrault a jugé "réaliste" et "atteignable, invité du plateau de "Des paroles et des actes" sur France 2 jeudi 27 septembre. Le projet de loi de finances et le projet de loi de programmation des finances publiques pour les années 2012 à 2017 sont bâtis sur une hypothèse de croissance de 0,8 % en 2013 puis de 2 % entre 2014 et 2017. Une hypothèse conventionnelle, prudente, de redressement progressif de la croissance potentielle est retenue, partant de 1,1 % en 2011 jusqu'à 1,6 % à l'horizon 2017, l'accélération reflétant l'impact des réformes qui seront engagées au cours du quinquennat.